

Statement

Department of
External
Affairs



Discours

Ministère des
Affaires
extérieures

89/04

ALLOCUTION DE

L'HONORABLE MONIQUE LANDRY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DU

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, À L'OCCASION

DES CONSULTATIONS ANNUELLES AVEC LES ORGANISATIONS

NON GOUVERNEMENTALES CONCERNANT LES

DROITS DE LA PERSONNE

OTTAWA

Le 23 janvier 1989

Minister for
External Relations and
International Development

Ministre des
Relations extérieures et du
développement international

Canada

Bonjour, Mesdames et Messieurs, et merci, monsieur le président de votre aimable présentation. Je me réjouis d'avoir à nouveau la possibilité de m'adresser à cette assemblée, à l'occasion des consultations annuelles pour préparer la 45^e session de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme.

2 Notre réunion revêt cette année une importance particulière puisque après quelque quatre ans d'absence, le Canada siègera à nouveau en tant que membre de la Commission des droits de l'homme. Si au cours des années antérieures nous avons pris une part active aux travaux de la commission en tant qu'observateur, faisant la promotion de plusieurs initiatives, nous aurons maintenant le possibilité de jouer un rôle de premier plan. Nous pourrons présenter des résolutions et exercer une influence plus grande lors des consultations informelles. Nous serons présents lors des séances à huis-clos de la commission là où est discutée la situation des droits de la personne dans plusieurs pays. Le Canada sera ainsi en mesure de faire valoir mieux que jamais son engagement actif envers les droits de la personne.

3 Permettez-moi de saisir cette occasion pour réitérer l'importance qu'accorde le Gouvernement à la promotion internationale des droits de la personne. Cet élément clé de notre politique étrangère reflète l'attachement profond de la population canadienne à la défense des droits de la personne et repose sur des convictions nationales solidement enracinées. Lorsque nous sommes confrontés à des situations d'abus flagrants des droits de la personne, notre action sur le plan international vise, à court terme, à oeuvrer à l'amélioration rapide des conditions où se trouvent ceux qui sont privés de la pleine jouissance de leurs droits. A plus long terme, tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral, le Canada s'emploie à promouvoir l'acceptation de normes internationales en matière de droits de la personne et à assurer que les Etats agissent en conformité avec ces normes. Dans ce domaine, nous bénéficions d'une réputation enviable qui témoigne des efforts soutenus que nous avons fournis tout au long des années pour défendre la cause des droits de la personne.

4 Nous avons joué un rôle actif, souvent crucial, dans la définition, la codification et l'application des principes inscrits dans les différents instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. Ce rôle a été tout particulièrement mis en relief récemment lorsque les Nations Unies ont honoré un Canadien, le professeur John Humphrey de l'Université McGill, en lui décernant il y a un mois le prix des droits de l'homme pour sa contribution remarquable à la promotion des droits de la personne. Le professeur Humphrey, ainsi que d'autres Canadiens, ont oeuvré au cours des années à l'élaboration de principes solides puis à leur codification. Bien qu'on puisse considérer aujourd'hui qu'une grande partie du travail de codification aux Nations Unies ait déjà été accompli, le Canada entend prendre une part toujours active à la rédaction de nouveaux instruments concernant les domaines qui ne sont pas suffisamment garantis par les instruments existants tels que par exemple la protection des droits de l'enfant et les populations autochtones.

5 De plus en plus, toutefois, nous entendons dorénavant faire porter nos efforts sur le développement et l'amélioration des mécanismes d'application et de surveillance des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. Nous avons en effet la conviction que les abus dans le domaine des droits de la personne résultent plus souvent du non respect des normes internationales existantes que de l'absence de telles normes. Pour cette raison le Canada a entrepris des consultations et des négociations avec d'autres Etats membres des Nations Unies pour envisager des modifications aux moyens de financement de certains organismes chargés de veiller à l'application des instruments internationaux. Ces organismes manquent souvent de fonds et leur charge de travail est parfois trop considérable pour qu'ils puissent mener à bien leur mandat. Voilà pourquoi le Gouvernement a agi en augmentant les ressources disponibles pour le Groupe de Travail sur les Personnes Disparues. En dépit de nombreux obstacles, ce Groupe qui est une initiative canadienne, a accompli un travail remarquable pour venir à bout d'une des violations les plus flagrantes des droits de la personne. Le Canada continue d'encourager les efforts de cet organisme et je suis heureuse de mentionner à ce sujet le projet développé par l'Université Acadia, avec le concours du Gouvernement, pour renforcer le Groupe de Travail sur les Personnes Disparues. Par l'entremise de ce programme, le Canada

réaffirme son soutien à ce mécanisme important des Nations Unies.

6 L'intérêt qu'accorde le Canada au bon fonctionnement des comités de surveillance de l'application des traités se reflète également par l'importance que nous avons attribué à notre présence au Comité chargé de l'application de la convention contre la Torture. Ainsi, parmi les 10 membres que compte ce Comité, on retrouve Monsieur Peter Burns de l'Université de Colombie-Britannique.

7 En dépit, toutefois, de l'existence d'instruments internationaux relatifs aux droits de la personne, et des mécanismes veillant à leur application, force est de constater que les violations des droits de la personne continuent à se produire dans plusieurs parties du monde. Il n'est que de mentionner, à titre d'exemple, certains événements récents à travers le monde pour souligner la nécessité d'une vigilance constante en vue d'assurer le respect des droits de la personne et le besoin d'une coopération internationale plus rapide et plus efficace dans ce domaine. Ceux ici présents qui ont quelque'expérience du système international, et ils sont nombreux, savent que le processus de mise en place de mécanismes efficaces dans ce domaine est lent. Le Canada considère néanmoins comme un de ses objectifs prioritaires le renforcement de ces mécanismes car nous avons la conviction que seul l'effet combiné de l'ensemble des normes internationales et de la pression internationale est en mesure de garantir en définitive le respect des droits de la personne. Voilà pourquoi nous avons accordé une attention particulière au phénomène des exodes massifs. Nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer les dispositions des Nations Unies touchant ces cas. Il y a deux semaines à peine, l'Ambassadeur du Canada aux Nations Unies faisait des démarches auprès du Secrétariat pour assurer le renforcement du système d'alerte avancée dont le but est de permettre une intervention rapide lorsque nous sommes confrontés à des situations d'exodes massifs. Nous avons souligné la nécessité d'accroître la capacité de réagir rapidement dans de telles crises.

8 Parmi les autres priorités que nous entendons donner à notre action, je voudrais mentionner l'importance que nous attachons à la campagne mondiale d'information sur les droits de la personne. Nous

sommes conscients du rôle crucial que jouent les activités de diffusion de l'information pour le succès global du programme des droits de la personne. Une large diffusion de l'information auprès du public favorise une prise de conscience des enjeux liés aux droits de la personne. En retour, une conscience plus éveillée est indispensable à la jouissance effective de ces droits. Les cérémonies de commémoration du 40^e anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, en décembre dernier, ont permis de mettre en évidence le début d'une nouvelle phase d'activités et d'efforts dans le domaine des droits de la personne. Celle-ci est caractérisée par le besoin d'encourager le développement d'une culture universelle des droits de la personne qui repose en définitive sur la diffusion de l'information et sur l'éducation. Le Canada souscrit pleinement à cet objectif et nous avons fait valoir des suggestions constructives pour mener à bien cette campagne d'information. Je me réjouis que le succès de ce projet repose en grande partie sur la contribution précieuse que les organisations non gouvernementales pourront y apporter. Dans cette entreprise, la complémentarité de nos rôles respectifs est un atout indispensable.

9 Parallèlement aux activités liées à la campagne mondiale d'information, le Canada accorde une attention particulière au bon fonctionnement du Fonds volontaire des Nations Unies pour les Services Consultatifs dans le domaine des droits de l'homme. Nous sommes d'avis que la tâche principale du Fonds est de dispenser l'assistance technique et de fournir un soutien aux projets de longue haleine qui sont les plus susceptibles de favoriser concrètement un plus grand respect pour les droits de la personne. La collaboration étroite entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales dans la mise en oeuvre des projets soutenus par le Fonds est l'une des conditions de leur réussite. Aussi, lors de l'examen du plan à mi-parcours du Fonds Volontaire qui doit être entrepris à la prochaine session de la Commission des droits de l'homme, le Canada fera valoir l'importance d'une coordination affinée et de ressources adéquates pour renforcer l'efficacité de cet important outil de promotion des droits de la personne.

10 J'ai esquissé brièvement quelques unes des lignes directrices de notre action, sur le plan international, en faveur du respect des droits de la

personne. Votre présence nombreuse à ces consultations nous permettra, j'en suis convaincue, de procéder à un échange de vues fructueux et utile. Le partage d'informations sur un sujet auquel nous sommes liés par un intérêt commun ne saurait être que mutuellement bénéfique. En vous remerciant, au nom du gouvernement, de votre participation, de votre appui et de votre coopération, je forme le souhait que la délégation canadienne qui se rendra bientôt à Genève sera enrichie par ces deux journées d'échanges.

Je vous remercie.